
séance

du conseil municipal

Séance du : 6 octobre 2017
A 18 heures 30
24 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, Mme DEBRAS, M. LACK, M. CICCONE, M. ZAROUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, M. BARBIER, Mme ECKER, M. POLLO, M. CASAGRANDA, Mme BOUZIANE, M. PAULCSAK, M. CAELLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. FRANCOIS, Mme WERTHE, M. BEBING, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : M. LEONARD (qui a donné procuration de vote à M. CICCONE), Mme SARTOR (qui a donné procuration de vote à M. ZAROUR), Mme ADAMCZYK (qui a donné procuration de vote à Mme DEBRAS), Mme ESPOSITO (qui a donné procuration de vote à Mme BOUZIANE), Mme RIBLET (qui a donné procuration de vote à M. LACK), Mme FORFERT (qui a donné procuration de vote à M. POLLO), M. CERF (qui a donné procuration de vote à M. PAULCSAK), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI) et M. CARRELLI (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Assistaient en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	3
1 / Finances.....	3
1.1 / Garantie communale d'emprunt – Groupe Logiest – Construction d'une Gendarmerie et de 33 logements	3
1.2 / Subvention exceptionnelle à Fondation de France suite au passage de l'ouragan "Irma" dans les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy.....	4
2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....	4
2.1 / Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes "Rives de Moselle" – Fercau Moulin.....	4
2.2 / Convention avec ENEDIS – Voie Romaine.....	4
II) RAPPORTS D'INFORMATION.....	5
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	5
III) QUESTION ORALE.....	5
III.1 / M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au budget et aux salaires.....	5
IV) INFORMATIONS ORALES.....	6



Le quorum étant atteint, le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la réunion du 8 septembre dernier ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour et donne la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance. Ainsi, M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au budget et aux salaires .

Le Maire cède ensuite la parole à M. François LACK, Adjoint au Maire, pour évoquer le point relatif à la garantie communale d'emprunt à consentir au Groupe LogiEst pour la construction d'une Gendarmerie et de 33 logements.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Garantie communale d'emprunt – Groupe LogiEst – Construction d'une Gendarmerie et de 33 logements -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n° 66660 en annexe signé entre la SA d'HLM LogiEst ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DELIBERE :

Article 1er : L'assemblée délibérante de la Commune de Maizières-lès-Metz accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 725 600 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 66660, constitué de deux lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La Collectivité s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

1.2 / Subvention exceptionnelle à Fondation de France suite au passage de l'ouragan "Irma" dans les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy -

Mme Monique DEBRAS, Adjointe au Maire, propose le vote d'une subvention exceptionnelle à Fondation de France suite au passage de l'ouragan "Irma" dans les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CONSIDERANT la catastrophe majeure qu'éprouvent les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy à la suite du passage de l'ouragan Irma,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Fondation de France, pour des actions d'urgence et de post-urgence au plus près des populations en détresse.

2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

2.1 / Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes "Rives de Moselle" – Fercau Moulin -

Sur invitation du Maire, M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, demande aux Conseillers Municipaux d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes "Rives de Moselle" relative au site dit Fercau Moulin.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 32 voix pour (J. FREYBURGER ne pouvant prendre part au vote du fait de ses fonctions au sein de l'EPFL),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ,

VU la convention cadre intervenue entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et l'Etablissement Public de Lorraine en date du 26 mars 2015,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune et les familles concernées de voir se réaliser une structure d'accueil pour personnes handicapées âgées ainsi qu'éventuellement une activité agricole (maraîchages, jardins pédagogiques, etc...) sur le lieudit Fercau Moulin,

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle à intervenir entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour le projet précité.

2.2 / Convention avec ENEDIS – Voie Romaine -

La convention à intervenir avec ENEDIS relative à une parcelle sise Voie Romaine est proposée au vote des Conseillers Municipaux par M. Pascal CAELLETE, Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la demande formulée par la Société SOBECA MARANGE agissant pour le compte des ENEDIS, en vue d'être autorisée à implanter une canalisation électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section C numéro 1203,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude au profit de ENEDIS et concernant la parcelle cadastrée section C numéro 1203.

II) RAPPORTS D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire reprend ensuite la parole afin de lister les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 209 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure adaptée - MAPA), a été conclu le contrat suivant :

- Le marché relatif à l'impression du bulletin municipal conclu le 9 août 2017 avec l'imprimerie L'HUILLIER (57192 Florange) pour un montant annuel de 5 140 € HT (5 654 € TTC) pour l'impression et la livraison des 4 numéros annuels en 5 700 exemplaires chacun et de 14,25 € HT (15,68 € TTC) pour l'impression et la livraison, le cas échéant, de 100 exemplaires supplémentaires d'un numéro. Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement deux fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction.

Pour ce qui concerne la passation des avenants aux marchés publics en cours :

- L'avenant n° 1 au lot 1 « Service de transports réguliers » du marché de transport en commun de personnes pour les besoins de la Commune (marché n° 16/08). Cet avenant, signé le 1er septembre 2017, modifie certaines dispositions du marché pour tenir compte de la réorganisation de la semaine scolaire sur quatre jours. Il procède notamment à une modification des jours et horaires d'exécution des prestations de transport et ramassage scolaires, de transport vers le restaurant et pour les animations du soir. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le montant global du marché.

III) QUESTION ORALE

III.1 / M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au budget et aux salaires -

M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", indique que son groupe a été surpris à la lecture de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal car une information importante est manquante, à savoir l'inévitable décision budgétaire modificative permettant à la Commune de s'adapter aux mauvaises nouvelles budgétaires connues depuis plusieurs mois.

En effet, par rapport au Budget Primitif voté en avril dernier, M. MEIGNEL rappelle que les dotations de l'Etat sont en baisse de plus de 400 000 €, chiffre non anodin dans le contexte actuel.

Or, depuis les Conseillers Municipaux n'ont reçu aucune information sur la façon dont la Commune équilibrera ses comptes avec cette baisse de recettes.

Dans ce contexte, de nombreuses inquiétudes existent et notamment quant aux salaires des agents de la Commune. M. MEIGNEL demande donc au Maire s'il peut garantir, malgré ce contexte difficile, le versement de la prime de fin d'année aux agents de la Commune.

Le Maire remercie M. MEIGNEL de lui avoir posé cette question et de souligner que les dotations diminuent.

Avec les décisions gouvernementales annoncées pour le moment, le Maire indique qu'il est très difficile d'anticiper les prévisions, situation également vécue par d'autres Maires rencontrés lors du Congrès des Maires de la Moselle la semaine passée.

Le Maire a demandé au Directeur Général des Services de suivre les discussions parlementaires relatives au projet de Loi de Finances à venir pour 2018.

La situation est réellement compliquée actuellement mais sur les agents, aucune inquiétude n'est à avoir sur le versement de la prime évoquée par M. MEIGNEL.

Il rappelle d'ailleurs qu'à son arrivée, pour les agents de catégorie C, les revenus ont augmenté suite à la décision de la nouvelle Municipalité de relever les salaires des agents les plus modestes.

IV) INFORMATIONS ORALES

Le Maire informe de la fermeture de l'ensemble des services municipaux au public le mardi 10 octobre prochain, en raison d'un mouvement de grève national largement suivi par les fonctionnaires municipaux et par les agents de l'enseignement public. Cette décision est motivée par trois raisons :

- la sécurité des usagers, notamment les enfants,
- la sécurité des agents municipaux ne pouvant pas travailler isolément,
- les coupes budgétaires drastiques imposées par l'Etat aux Collectivités Territoriales et à leurs agents qui mettent en péril les services publics.

Sans transition, le Maire annonce l'organisation d'une "boum" par le Conseil Municipal Junior qui aura lieu le samedi 21 octobre prochain, de 20 heures à minuit. Il en profite pour faire un appel aux volontaires afin de participer à l'encadrement de ces jeunes gens de 12 à 17 ans qui se seront inscrits au préalable munis d'une autorisation parentale.

Pour terminer, le Maire annonce le troisième anniversaire du marché dominical le dimanche 8 octobre prochain avec des animations pour cette occasion et l'opération des "Brioche de l'amitié" ce même week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a long horizontal flourish extending to the right.

Julien FREYBURGER

